

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LEBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 14 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

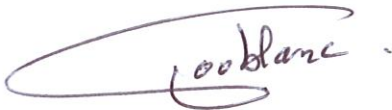
- LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS » ST-IGNEUC :

-2025-114-APPROBATION DU DOSSIER, ACQUISITION TERRAIN COMPLEMENTAIRE

M. le Maire rappelle qu'une participation financière avait été proposée au propriétaire de la parcelle 301 AA n° 177 pour viabiliser 5 lots supplémentaires. Après discussion, le propriétaire a préféré vendre son terrain à la commune et a négocié le prix à 55 750 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant l'intérêt pour la commune, accepte la proposition et décide d'acquérir la parcelle n°301 AA 177 au prix de 55 750 € appartenant à M. Chérot et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier notamment l'acte notarié chez Me Gour.

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

